

Face au tollé provoqué par son projet de réforme des concours et de la formation des enseignants, la ministre Nicole Belloubet avait dû renoncer à publier le décret fondateur de cette réforme. Un an plus tard, presque jour pour jour, Élisabeth Borne, détentrice du record des 49.3 comme Première ministre, devenue ministre de l'Éducation nationale et de l'ESR, publie au journal officiel du 17 avril un texte inchangé après avoir refusé toute expression à ce sujet des syndicats en CSA ministériel !

Un décret toujours porteur des graves reculs dénoncés par la FNEC FP-FO :

Maintien de la masterisation, cette fois en parallèle de la formation professionnelle initiale, après le concours passé en fin de L3 : élèves fonctionnaires durant le M1 puis fonctionnaires stagiaires durant le M2, les lauréats seront surchargés d'exigences multiples.

Maintien de concours où la part disciplinaire est réduite à peau de chagrin, en particulier à l'oral (épreuves d'admission), où, plus que la maîtrise des connaissances disciplinaires ou l'esprit critique, c'est la docilité aux attentes hiérarchiques qui sera évaluée.

Barrage supplémentaire entre le M1 et le M2 pour des lauréats de concours qui seraient taxés d'« insuffisance manifeste ».

Inégalité devant le concours de professeurs des écoles, ceux ayant réussi les deux premières années d'une licence spéciale « PE » étant dispensés des épreuves écrites d'admissibilité.

Des rémunérations de misère pour des lauréats de concours de catégorie A : en net, moins que le SMIC durant l'année d'élève fonctionnaire, à peine 10 % au-dessus lors de l'année de fonctionnaire stagiaire. Contrairement à ce qu'affirme le ministère, l'« attractivité » n'est pas au rendez-vous !

« Période de transition » ou mise à mort des concours ?

Une telle réforme, enclenchée dès la rentrée 2025, implique la mise en place dans la plus grande précipitation de modules pour la préparation du CRPE et des CAPES en fin de L3, tout en maintenant les formations « MEEF » existantes pour les concours en fin de M2, avec par ricochet de nombreuses adaptations des licences comme des masters durant la « période de transition », qui va se prolonger jusqu'en 2028-29...

Outre la marginalisation définitive de l'agrégation, les effets néfastes prévisibles sont multiples, en particulier :

La réduction du nombre des filières préparations aux concours, qui vont consommer beaucoup d'heures, notamment durant la « période de transition », ce que ne pourront pas assumer toutes les universités, alors que 80 % d'entre elles sont en déficit et que les manques de postes sont abyssaux. L'alternative, ce seront des disparitions de licences et masters disciplinaires.

L'impossibilité concrète pour des détenteurs de licences disciplinaires de réussir le concours de PE dans des académies « attractives », où se déverseront les flots de dispensés d'épreuves d'admissibilité venus de la France entière.

L'accroissement du nombre de postes non pourvus en raison de la possibilité pour les M2 de 2025-26 et 2026-27 de passer et donc réussir les concours de niveau L3 comme de M2.

On voudrait tuer les concours de recrutements d'enseignants de l'École publique et laïque qu'on ne s'y prendrait pas autrement.

La FNEC FP FO appelle les personnels à se réunir, à prendre position pour l'abrogation du décret et à rejoindre les manifestations du 1^{er} mai.

Elle exige l'ouverture d'une véritable négociation sur la base des revendications des personnels.